

RELEVÉ DE DÉCISIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

Convocation du 16 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, se sont réunis à Herment, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président le seize février deux mille vingt-trois.

| | | |
|---------------------|--|----------------|
| Nombre de membres : | Afférents au Comité : 47 | Pour : 47 |
| | En exercice : 52 | Contre : 0 |
| | Qui ont pris part à la délibération : 47 | Abstention : 0 |

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ACHARD Marie-Claire, BIZET Jean-François, CHAUCOT Gérard, SOUCHAL Pascale, FRUCHART Jean-Luc, LABONNE Jean-Jacques, LEROY Antony, CAILLOUX Luc, COSTE Christiane, BARRIER Martine, POUGHEON Jacky, MOUTON Pascal (suppléant), GAULON Pascal, FAURE Philippe, SENEGAS ROUVIERE Didier, SOUCHAL Boris, DEMENEIX Elisabeth, SABY Frédéric, COLLANGE Claude, BOIS MAILHOT Mireille, COURTET Grégory, TUREK Jean-Pierre, SAINT GERAND Jacques, BOURDUGE Claude, LONGCHAMBON Vladimir, CARRIAS Charles, BLOSSE Monique, DONNET Anne-Michèle, MONNERON Sébastien (suppléant), ROUGHEOL Cédric, MONTPEYROUX Nicolas, SOUCHAL Max, DONNAT Nicolas, ONDET Dominique, GARDON Eliane, VIALETTE-GIRAUD Janette, MANUBY Audrey, BONY Yannick, BESANCON Gilles, RICHIN Jean-Louis, LE CHAPELAIN Jean-Luc et GARCIA Josias.

Absents : Mesdames et Messieurs MONGINOUE Naima, FRAISSE Cédric, LOISEAU Catherine, AMADON Georges et MILORD Franck.

Ont donné pouvoir : Monsieur GIRARD Grégory à Madame COSTE Christiane, Madame IMBAUD Françoise à Monsieur SABY Frédéric, Madame BOUEIX Florence à Madame ACHARD Marie-Claire, Monsieur CHASSAING Pascal à Monsieur CARRIAS Charles et Monsieur LASSALAS Jean-Jacques à Madame DONNET Anne-Michèle.

Le Conseil communautaire a choisi pour secrétaire Monsieur SOUCHAL Boris.

2023-01-01 : RESSOURCES TE63 MODIFICATION STATUTS

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du conseil syndical de Territoire d'Énergie Puy-De-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'Énergie Puy-De-Dôme auquel la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra ;

Le Président donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de Territoire d’Energie Puy-De-Dôme et notamment son article 4 tel qu’ils ont été présentés,
- **DONNE** dans ce cadre, mandat au Président afin d’effectuer toutes les démarches nécessaires.

2023-01-02 : RESSOURCES DESIGNATION REPRESENTANTS SMADC

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il convient de redésigner les représentants de la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans au SMADC suite au décès de Mr LLINARES Bruno.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE les représentants suivants :

Titulaires :

- Monsieur SABY Frédéric
- Madame VIALETTE GIRAUD Janette
- Madame BONY Yannick

Suppléants :

- Monsieur SAINT GERAND Jacques Philippe
- Monsieur LEROY Anthony
- Monsieur CARRIAS Charles

2023-01-03 : RESSOURCES ADHESION DESIGNATION REPRESENTANTS MILO

Monsieur le Président indique à l'assemblée que la mission locale a validé le rattachement de l'ensemble du territoire de la CCV à une mission locale à savoir celle de Riom.

Il convient de délibérer pour valider l'adhésion de la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans et de désigner deux représentants de la Communauté de communes qui siégeront au conseil d'administration.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

VALIDE l'adhésion de la Communauté de communes à la mission locale de Riom et sa prise en charge financière,

DESIGNE les représentants suivants :

Membre du CA :

- Monsieur SAINT GERAND Jacques-Philippe
- Madame ACHARD Marie-Claire
-

Autres membres :

- Monsieur FEUILLADE Christophe
- Madame MONGINOU Naima
- Monsieur TUREK Jean-Pierre

2023-01-04 : RESSOURCES BAIL BOULANGERIE MESSEIX

Monsieur le Président indique à l'assemblée que le bail commercial de la boulangerie de Messeix signé avec l'entreprise SARL LAMADON CHADEYRON arrive à échéance le 28 février 2023.

Il propose au Conseil communautaire de le renouveler dans les mêmes conditions que précédemment à savoir :

- Un bail commercial 3, 6 et 9 ans.
- Le loyer est de 448€ HT (hors charges)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2023-01-05 : RESSOURCES BAIL SAUR

Monsieur le Président indique à l'assemblée que le bail commercial du local loué à la SAUR a Pontaumur arrive à échéance. Il propose au Conseil communautaire de le renouveler dans les mêmes conditions que précédemment à savoir :

- Un bail commercial 3, 6 et 9 ans.
- Le loyer est de 1 926.84 € HT (hors charges)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2023-01-06 : RESSOURCES CONVENTION MISE DISPOSITION ANNEXES-MICRO-CRECHE GIAT

Monsieur le Président indique que dans le cadre de la mise à disposition du bâtiment pour la location de la micro-crèche de Giat, il convient de délibérer afin de réaliser une convention de mise à disposition à titre gratuit avec la commune de Giat pour une durée de 30 ans pour l'emprise de la terrasse, le bûcher et le terrain de l'aire de jeux qui seront intégrés au bail commercial de Mme MATHIEUX Audrey.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2023-01-07 : RESSOURCES REGIE RESEAU DE CHALEUR

Vu la délibération n°2022-02-26 du conseil communautaire en date du 13 avril 2022, portant création de la création d'une régie autonome pour la gestion et l'exploitation du service public de production, transport et distribution d'Énergie calorifique à partir d'un réseau de chaleur sur le territoire de la communauté de communes Chavanon Combrailles et volcans ;

Considérant que les tarifs de la dite-régie sont fixés annuellement par le Conseil communautaire,

Monsieur le Président propose de maintenir pour l'année 2023, les tarifs pratiqués sur l'année 2022,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- D'approuver la proposition du Président ;
- De fixer les tarifs suivants pour l'année 2023 :
 - R1₀ = 75.46 H.T. par MWh consommé
 - R2₀ = 107.09 € H.T. par kW souscrit/an avec :
 - R21₀ = 4.05 € H.T. par kW souscrit/an
 - R22₀ = 52.59 € H.T. par kW souscrit/an
 - R23₀ = 7.33 € H.T. par kW souscrit/an
 - R24₀ = 43.12 € H.T. par kW souscrit/an

2023-01-08 : RESSOURCES REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET PLUS SAINT AVIT

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

➤ DELIBERE

Pour le financement de cette opération, la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 140 237 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PLUS

Montant : 140 237 euros

Durée d'amortissement : 15 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.60 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

2023-01-09 : STE REFECTION ECLAIRAGE GYMNASSE PONTAUMUR

Monsieur le Président rappelle que l'éclairage du gymnase de Pontaumur est en très mauvais état.

Une étude a été réalisée par le Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme pour la réfection de l'éclairage de la halle des sports en led. Le coût de cette opération s'élève à 51 000 €/HT.

Le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme prend en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT. La Communauté de Communes doit participer de ce fait à un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit 25 505,28 €.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

➤ ACCEPTE la proposition du Président,

➤ AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2023-01-10 : STE MARCHES PUBLICS COWORKING GIAT LOT SERRURERIE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans est maître d'ouvrage pour la réhabilitation d'un bâtiment pouvant accueillir un espace de Coworking à Giat. Suite à cette consultation, le lot serrurerie a été déclaré infructueux. Une nouvelle consultation a été lancée pour ce lot. Suite à la commission d'analyse des offres du 23 février 2023, il est proposé au conseil communautaire de retenir l'offre de l'entreprise MONT pour un montant de 19 992,50 € HT.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2023-01-11 : STE INVESTISSEMENT VALIDATION APD POLE ENFANCE JEUNESSE PONTAUMUR

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans est maître d'ouvrage pour la réhabilitation d'un bâtiment pouvant accueillir le pôle enfance jeunesse de Pontaumur. Suite à la présentation de l'avant-projet définitif, Monsieur le Président propose de valider l'avant-projet définitif (APD) présenté par l'atelier d'architecture Panthéons by Charlotte Dumas et de lancer la consultation des entreprises pour les travaux du bâtiment et la partie équipement.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2023 01 12 STE EXTENSION RESEAU CHALEUR PONTAUMUR

Monsieur le Président rappelle la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans dispose d'un réseau de chaleur bois sur la commune de Pontaumur. Il précise que la chaudière installée dispose d'une capacité de chauffe bien supérieure à celle qui est utilisée actuellement. Afin de pouvoir travailler sur le projet d'extension du réseau, Monsieur le Président propose de lancer un appel d'offre pour retenir un maître d'œuvre afin de travailler sur la conception du projet.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2023 01 13 STE INVESTISSEMENTS PONT BASCULE CONDAT AVENANT

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans s'est engagée en qualité de maître d'ouvrage pour la réalisation d'un pont bascule à Condat en Combraille.

Lors du conseil communautaire du 21 juillet 2021, l'offre de l'entreprise BESANCON avait été retenue pour un montant de 106 839.83 €.

Suite à un élargissement de 270 m² de voie pour la zone de circulation, au rajout de châteaux et dauphins sur le bâtiment bois qui avaient été omis sur le devis initial, et après avis favorable de la commission d'appel d'offres, il convient de réaliser un avenant d'un montant de 41 868,97 euros HT.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2023 01 14 STE ENVIRONNEMENT SUBVENTION AEAG

Afin de pouvoir bénéficier des subventions proposées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne concernant le Contrat de Progrès Territorial Chavanon en action 2021-2025 et les missions d'animation associées du technicien rivière, il convient de délibérer et de valider que :

- La Communauté de Communes sollicite un accompagnement financier de 50% de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la programmation de travaux d'entretien de la ripisylve élaborés dans le cadre du Contrat de Progrès Territorial Chavanon en action et du Plan Pluriannuel de Gestion 2022-2025. Cette action fait l'objet d'un co-financement à hauteur de 25 % par le conseil départemental du Puy-de-Dôme.
- La Communauté de Communes sollicite un accompagnement financier de 50% de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour les missions d'animation et de suivi réalisés par le technicien rivière en 2023 (0.7ETP). Une aide complémentaire à hauteur de 20 % est sollicitée auprès du conseil départemental du Puy-de-Dôme concernant ces missions d'animation en 2023.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2023 01 15 STE EQUIPEMENTS SPORTIFS LOCATION

Monsieur le Président rappelle que le collège de Crocq occupe actuellement les bâtiments de l'ancien collège privé de Giat.

De ce fait, ils ont sollicité la communauté de communes pour l'utilisation de la halle de marchés afin d'y réaliser des activités sportives.

Dans le cadre de ces prestations, un coût horaire est facturé aux collèges :

- Halle de Pontaurmur 12 € de l'heure (dojo + salle et mur d'escalade + vestiaires)
- Gymnase de Pontgibaud : 10 € de l'heure (salle + vestiaires)

Compte tenu des tarifs des autres structures de la CCV, il est proposé au conseil communautaire de fixer le tarif horaire à 8€ de l'heure puisque la halle de marchés ne comporte pas de dojo ni de vestiaires.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2023 01 16 STE EQUIPEMENTS SPORTIFS DENOMINATION HALLE SPORTS PTM

| | | |
|---------------------|--|----------------|
| Nombre de membres : | Afférents au Comité : 47 | Pour : 46 |
| | En exercice : 52 | Contre : 0 |
| | Qui ont pris part à la délibération : 47 | Abstention : 1 |

Monsieur le Président indique que suite à plusieurs sollicitations, il convient de se prononcer sur la dénomination de la Halle de sports de Pontaurum appelé aujourd'hui Halle des Sports de Haute Combraille. Ce nom faisant référence à l'ancienne intercommunalité, il est proposé au Conseil Communautaire de dénommer cette dernière : Halle de Sports Maurice BATTUT.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2023 01 17 EHM HABITAT CONVENTION RENOV'ACTIONS 63 AVENANT

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a mis en place au 1er janvier 2021 le guichet Rénov'Actions 63, un service public gratuit qui permet d'accueillir et d'orienter les propriétaires privés qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation de leur logement.

Il a été validé lors du conseil communautaire du 20 décembre 2021 la participation financière pour l'année 2022.

Il est proposé au conseil communautaire de valider la participation financière 2023 pour la Communauté de Communes qui sera de 12 995 € (1 ETP).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2023 01 18 EHM FORET AVENANT SHEMA DE DESSERTE FORESTIERE

Monsieur le Président rappelle que la société ALCINA a été retenue pour assurer la réalisation du schéma directeur de desserte forestière intercommunale Chavanon Combrailles et Volcans pour un montant de marché à 40 625 € HT.

La première tranche, qui consistait en l'état des lieux de la desserte existante et en la caractérisation des enjeux forestiers grâce à des relevés de terrain sur tout le territoire, est terminée. Celle-ci est opérationnelle et sera affinée grâce aux étapes suivantes de concertation avec les acteurs du territoire.

Afin d'intégrer La Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI), il est proposé de signer un avenant avec la société ALCINA qui propose une prestation complémentaire d'un montant de 2 615,00 € HT.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2023 01 19

EHM SCHEMA DE DESSERTE FORESTIERE DEMANDE ACTUALISATION SUBVENTION

Monsieur le Président rappelle que la société ALCINA a été retenue pour assurer la réalisation du schéma directeur de desserte forestière intercommunale Chavanon Combrailles et Volcans pour un montant de marché à 40 625 € HT.

Afin d'intégrer La Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) à la réalisation du schéma directeur de desserte forestière intercommunale, il est proposé de demander au conseil départemental d'actualiser la subvention accordée afin de prendre en charge ce complément avec le plan de financement suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|-----------------------|-----------------|--------------------------|-------------|-----------------|
| Prestation ALCINA | 40 625 € | Conseil départemental 63 | 80% | 34 592 € |
| Complément DFCI | 2 615 € | Autofinancement | 20% | 8 648 € |
| Total dépenses | 43 240 € | Total recettes | 100% | 43 240 € |

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2023 01 20 EHM MOBILITE DESIGNATION REPRESENTANTS ASSOCIATION TOUS MOBILES

La Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, dans le cadre de la sa compétence mobilité a travaillé en partenariat avec l'association Plateforme Mobilité du Puy-De-Dôme (PFM63) pour concevoir un dispositif de co-voiturage solidaire avec les habitants du territoire au service des personnes empêchées dans leur mobilité. S'agissant d'un projet centré sur la participation la plus large possible des habitants, les deux partenaires ont convenu de la nécessité de créer l'association "Tous mobiles, le réseau solidaire - Chavanon Combrailles Volcans" pour animer et gérer ce dispositif.

L'association Tous Mobiles, le réseau solidaire Chavanon Combrailles et Volcans a été créé lors d'une Assemblée Générale Constitutive qui a eu lieu le 11 Janvier 2023.

Elle a été créée dans le cadre de l'arrêté du 17 octobre 2019 pris en application des articles R. 3133-3 et R. 3133-5 du code des transports relatifs aux services de transport d'utilité sociale.

Les statuts de cette nouvelle Association prévoient 2 représentants désignés par la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans au sein du Conseil d'Administration.

Il est proposé de désigner Pascal GAULON et Jean-Luc FRUCHARD.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2023 01 21 EJP TARIFS REPAS

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la commune de Messeix a décidé, en date du 14 décembre 2022 d'augmenter les tarifs des repas livrés à l'accueil de loisirs de Bourg-Lastic les mercredis et pendant les vacances scolaires passant ainsi de 4.60€ à 5€.

Il est proposé au conseil communautaire de valider l'augmentation et de conclure à une convention de prestation de service

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2023 01 22 CTVA INVESTISSEMENT MOULIN DE COMBAS DOSSIER DETR

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes est propriétaire du site du Moulin de Combas à Briffons et travaille au projet de restauration et de valorisation du site.

Afin de réaliser des travaux, un dossier de demande DETR a été déposé le 8 février 2023. Le plan de financement ayant évolué depuis 2022, il y a lieu de valider ce nouveau plan de financement et d'autoriser le président à engager toutes les démarches pour la réalisation de ce projet.

Le plan de financement des travaux prévus (sur devis) est le suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|
| Travaux de restauration | 21 630,00 € | DETR | 32,09% 11 333,00 € |
| Aménagement extérieur | 6 860,00 € | Autofinancement | 23 984,00 € |
| Signalétique et Mobilier | 6 827,00 € | | |
| TOTAL | 35 317,00 € | TOTAL | 35 317,00 € |

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2023 01 23 CTVA PARC MATERIEL LEADER

Monsieur le Président indique que la Communauté de communes a l'opportunité de pouvoir acquérir un parc de matériel scénique.

Il précise que la constitution d'un parc de matériels scéniques vise à conforter et développer l'offre de spectacles vivants à l'échelle de tout le territoire de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans, sur un principe d'itinérance et d'aménagements de lieux non dédiés.

Composé de matériels de scène et d'une rampe de chargement, il viendra compléter les parcs de matériels existants des associations et services de la communauté de communes (La Grange de Jacques, Bach en Combrailles, L'Heure du conte, l'école de musique intercommunale, le réseau des médiathèques...) et au-delà, ceux des saisons culturelles intercommunales des communautés de communes Combrailles Sioule et Morge et du Pays de St Eloy et du SMADC.

Dans le cadre d'un financement LEADER, il est donc proposé d'investir dans du matériel qui pourra être prêté

sous conditions.

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|-----------------------|--------------------|-----------------------|-------------|--------------------|
| Acquisition | 25 395,00 € | LEADER | 80% | 20 316,00 € |
| | | Autofinancement | 20% | 5 079,00 € |
| Total dépenses | 25 395,00 € | Total recettes | 100% | 25 395,00 € |

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.